



Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Rennes, le **08 JAN. 2023**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté, le préfet informe les habitants de SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES, ROMAGNÉ et LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la société TRANSPORT GELIN en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'extension de la plate-forme de stockage de produits combustibles divers située avenue de Plaisance à SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES :

Le dossier est consultable du 27 janvier 2024 (9h) au 27 février 2024 (17h) :

- en mairie de SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES, aux heures suivantes : le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h / du mercredi au jeudi de 9h00 à 12h30 / le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 / le samedi de 9h à 12h ;
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique 35026 RENNES Cedex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – TRANSPORT GELIN à SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

